

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Le Challenge René Bazataqui devient Le Challenge Philippe Carvalhais

Le football, ce ne sont pas seulement des matches, des résultats et des compétitions. C'est aussi une histoire de passion, de rencontres, de souvenirs et de femmes et d'hommes qui, par leur engagement, contribuent à faire vivre le football local. C'est dans cet esprit que le District a souhaité faire évoluer le nom de son traditionnel Challenge René Bazataqui, qui devient désormais le Challenge Philippe Carvalhais.

Ce changement de nom est avant tout un hommage à un homme qui a profondément marqué le football local par sa passion et son enthousiasme : Philippe Carvalhais, correspondant du journal L'Indépendant. Pendant de nombreuses années, il a suivi avec fidélité et ferveur les rencontres de nos clubs, des plus petits terrains aux rendez-vous les plus importants. Toujours présent, attentif et passionné, il savait raconter le football local avec cette proximité qui permettait à chacun — joueurs, éducateurs, dirigeants, bénévoles et supporters — de se reconnaître dans ses articles. À travers ses écrits, Philippe ne se contentait pas de relater les résultats. Il faisait vivre les rencontres, mettait en lumière celles et ceux qui font le football au quotidien et témoignait de l'importance de ce sport dans la vie de nos communes et de nos clubs. Donner aujourd'hui son nom à ce Challenge, c'est faire perdurer sa mémoire et son attachement au football des Pyrénées-Orientales.

Le Challenge Philippe Carvalhais portera ainsi une valeur particulière : celle de la transmission, de la passion et de la proximité, des valeurs qui sont au cœur du football départemental.

OFFICIEL 66 N°6 DU 18/09/26 SAISON 2026/2027

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11
**770 avenue d'Argelès Sur
Mer 66100 PERPIGNAN**

**[secretariat@pyrenees-
orientales.fff.fr](mailto:secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr)**
**[http://pyrenees-
orientales.fff.fr](http://pyrenees-orientales.fff.fr)**

L'OFFICIEL 66 Saison 2026/2027

Horaires d'ouverture :

- mardi, mercredi, jeudi
09h à 12h30 – 14h à 18h.
- Lundi, vendredi 09h à
12h–14h à 17h.

N° et mail de l'astreinte des élus le
week-end (uniquement)
A partir du vendredi 17h00
06 10 84 48 53
**[secretaire.general@pyrenees-
orientales.fff.fr](mailto:secretaire.general@pyrenees-orientales.fff.fr)**

**L'OFFICIEL 66 N°6 DU 18/09/26
SAISON 2026/2027**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Philippe LANNEAU, un nouveau regard technique pour le football catalan

Son arrivée dans les Pyrénées-Orientales constitue un changement important pour le secteur du développement et de l'animation des pratiques.

Il prendra la suite dans le développement du Football d'animation d'Olivier ASTRUIT qui a œuvré près de 10 ans dans ce cadre et qui prendra de nouvelles fonctions de Conseiller Technique en charge du Plan de Performance Fédéral (CT PPF).

Ce nouveau fonctionnement a pris effet le 1^{er} septembre 2026.

Ancien CTD des Landes et cadre technique de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine, Philippe LANNEAU possède une expérience directement transposable aux problématiques d'un District : mise en place des calendriers U7/U11, accompagnement des clubs, développement des pratiques, formation et animation du réseau des éducateurs.

Son profil présente surtout l'intérêt d'avoir connu à la fois la réalité départementale et les enjeux d'une Ligue. Cette double expérience peut lui permettre d'aborder le football catalan avec un regard à la fois opérationnel et structurant.

Dans notre District, sa mission autour du DAP l'amènera notamment à travailler sur le développement des différentes pratiques, l'accompagnement des clubs et des éducateurs, la fidélisation des licenciés et la mise en œuvre des dispositifs fédéraux.

Son arrivée intervient également dans un département qui possède ses propres caractéristiques : un territoire contrasté, une forte diversité de clubs et de pratiques, mais aussi un potentiel important de développement chez les jeunes, dans le football féminin, le futsal, le football loisir et les nouvelles pratiques.

L'enjeu pour Philippe LANNEAU sera donc de mettre son expérience au service des spécificités du football des Pyrénées-Orientales, tout en étant au plus près des clubs et de leurs réalités quotidiennes.

Pas question, a priori, d'arriver avec des recettes toutes faites. Les clubs des Pyrénées Orientales ont leur histoire, leurs habitudes, leurs difficultés mais aussi leurs idées et leurs réussites. Le rôle d'un cadre technique est justement de partir de cette réalité pour accompagner les projets plutôt que de les construire à la place de ceux qui les font vivre.

C'est dans cet esprit que Philippe LANNEAU devrait pouvoir s'inscrire dans sa nouvelle mission : être présent sur le terrain, écouter les clubs, échanger avec les éducateurs et identifier avec eux les leviers permettant de faire progresser les pratiques.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Son expérience de la formation devrait également être un atout précieux. Car développer le football, ce n'est pas uniquement créer de nouvelles pratiques ou augmenter le nombre de licenciés. C'est aussi donner aux éducateurs les moyens de mieux encadrer les joueurs, de prendre du plaisir dans leur mission et de progresser eux-mêmes.

Coordonnées :

planneau@occitanie.fff.fr

07 71 60 89 45

Philippe
LANNEAU

CONSEILLER TECHNIQUE RÉGIONAL
LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE
Rattaché à la **DRAJES** (Ministère des sports)

“ *Unir nos énergies, nos compétences
et nos territoires pour faire grandir le football
et les femmes et les hommes qui le font vivre.* ”

48 ANS
Né le 1^{er} mars 1978

VIE DE FAMILLE
Marié à Emilie depuis 2021
(Assistante familiale)
Déjà papa au quotidien d'une petite fille de 6 ans
Second prévu pour février 2027

MER, NAVIGATION & ANIMAUX
Passionné par la mer et la nature en générale, mes chevaux et mes animaux.

NOUVELLES RACINES
Installation à Salles-le-Château (66) en famille

MON PARCOURS À LA FFF

2002 - 2008
ENSEIGNANT EPS EN COLLÈGE
Transmettre, éduquer, accompagner les jeunes dans leur développement scolaire et sportif.

2008 - 2011
CTD PPF DANS LES LANDES
Détection et suivi des jeunes talents, accompagnement des clubs, développement des pratiques.

2011 - 2022
DIRECTION DE L'IR2F EN NOUVELLE-AQUITAINE
Direction de l'organisme de formation : management d'équipe, ingénierie de formation, accompagnement des territoires et des formateurs.

2022 - 2026
CTD PPF EN GIRONDE
Responsable du Plan de Performance Fédéral, structuration des parcours d'excellence, accompagnement des clubs et des éducateurs.

MA PHILOSOPHIE
Être force de proposition, à l'écoute des clubs et des éducateurs, apporter mon expérience et mes compétences pour faire progresser ensemble, avec humilité et exigence.

UNE NOUVELLE ÉTAPE EN OCCITANIE
À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025
CONSEILLER TECHNIQUE RÉGIONAL - MISSIONS HYBRIDES

50%
LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

50%
DISTRICT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

MES PASSIONS QUI M'INSPIRENT

MER & NAVIGATION

CHEVAUX & ANIMAUX

GOLF

FOOTBALL

SPORT & DÉPLACEMENT DE SOI

VOYAGES & DÉCOUVERTES

MES DIPLÔMES

- Licence Science de l'éducation
- Professorat de Sport (BAC +5)
- DEUST MIR (Maintenance et Installation de Réseaux informatiques)
- BES 2^{ème} degré Football - DTN
- Maîtrise STAPS « Entraînement Sportif »

MES VALEURS AU QUOTIDIEN

- HUMAIN**
Placer l'humain au cœur de chaque projet et de chaque relation.
- ENGAGEMENT**
S'investir pleinement au service de la réussite collective.
- EXIGENCE**
Rechercher l'excellence avec rigueur et passion.
- COLLABORATION**
Travailler ensemble, écouter et construire des solutions durables.
- INNOVATION**
Oser, expérimenter et faire évoluer nos pratiques.

Heureux de rejoindre la grande famille du football occitan, prêt à écrire ensemble une nouvelle page d'histoire pour le football dans le 66 et en Occitanie !

planneau@occitanie.fff.fr 07 71 60 89 45

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Un joueur de l'Empire Futsal de Perpignan a été convoqué En stage national à Clairefontaine !



Michel MORENO TAVAREZ, joueur de l'Empire Futsal de Perpignan, a été convoqué par la Fédération Française de Football pour participer au **stage national « Joueurs à potentiel futsal »**, organisé les 17 et 18 septembre 2026 à Clairefontaine.

Parmi les cinq joueurs issus de trois clubs d'Occitanie retenus pour ce rassemblement, Michel sera l'unique représentant des Pyrénées-Orientales. Une belle reconnaissance pour l'Empire Futsal de Perpignan et son Joueur !

Cette convocation vient récompenser le parcours et l'investissement de Michel MORENO TAVAREZ, ainsi que le travail réalisé par l'Empire Futsal de Perpignan et ses éducateurs dans son accompagnement.

Pour le District des Pyrénées-Orientales, c'est une véritable satisfaction de voir un joueur licencié dans notre département accéder à une telle étape de son parcours et avoir l'opportunité de participer à un rassemblement national à Clairefontaine.

Cette sélection s'inscrit dans la continuité des Interligues de la saison dernière, qui avaient permis de mettre en lumière plusieurs joueurs à potentiel de notre territoire. Une expérience à vivre pleinement. Michel aura désormais l'occasion de se confronter aux meilleurs profils réunis par la FFF, de poursuivre sa progression et de vivre une expérience particulièrement enrichissante dans le cadre prestigieux du Centre National du Football.

Le District des Pyrénées-Orientales adresse toutes ses félicitations à Michel MORENO TAVAREZ ainsi qu'à l'Empire Futsal de Perpignan pour cette convocation et lui souhaite pleine réussite pour ce stage national.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



POUR TOUS LES CHAMPIONNATS JEUNES de U12 1ère PHASE à SENIORS

À l'approche de la reprise des compétitions 2026/2027, vous trouverez quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Version disponible

WebApp FMI

o Dernière version : 5.0.17

La version FMI 5.0.17 est la seule version à laquelle les utilisateurs doivent se connecter : [FAQ FMI](#)

Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation « *Gestion feuille de match informatisée* » ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe avant le jour J :
Pour les utilisateurs Footclubs: en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>).

Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation « *Gestion feuille de match informatisée* » ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent obligatoirement ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

Paramètres à vérifier :

- o Type de Profil
- o La case « *Gestion feuille de match informatisée* » doit être COCHÉE
- o Équipes affectées :

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via UNIQUEMENT l'[interface WEB \(https://fmi-core.fff.fr/\)](https://fmi-core.fff.fr/).

o Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
- Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

Récupération des rencontres et chargement des données du match – Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires qu'une seule fois.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du lundi : à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

Important :

L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données,

L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'[interface WEB \(https://fmi-core-compo.fff.fr/v2\)](https://fmi-core-compo.fff.fr/v2),

Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, il est inutile de récupérer de nouveau les données. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

Ressources d'aide

[FAQ FMI](#)



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Bureau du Comité Directeur

REUNION DU 17/09/26 PV N°3

Président : Eric WATTELLIER

Président Délégué : Marc WATTELLIER

Vice-Président : Hassan ACHLOUJ

Vice-Président : Vincent GRISORIO

Vice-Président : Gérard ANCEL

Secrétaire Général : Christophe SALMERON

Secrétaire Adjointe : Annick COUEFFEC (excusée)

Trésorier Général : Olivier GRAVOSQUI

Trésorier Adjoint : Régis SANCHEZ

Assiste : Philippe REFFIER, Directeur Administratif

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

• *Conformément aux articles 11.2.3 du règlement intérieur et 101 des règlements généraux de la Ligue d'Occitanie, les décisions des comités directeurs et bureaux des districts sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie dans les conditions de forme et délai de l'article 190 des R.G. de La FFF.*

DISPOSITIF CAMERA EMBRAQUEE

Championnats Départementaux & Territoire

Dans le cadre de l'exécution de sa mission d'intérêt public et en application notamment des articles L.100-2, L.131-8, L.131-14 et R.131-28 du code du sport, ainsi que du contrat de délégation de service public conclu entre la Fédération Française de Football et le ministère chargé des sports, la Fédération Française de Football et ses organes déconcentrés se doivent de prévenir et lutter contre toutes formes de violence et de discrimination dans le cadre des activités physiques et sportives, de veiller à la protection de l'intégrité physique et morale des personnes, notamment des officiels, et plus généralement de garantir la sécurité lors des événements sportifs qu'ils organisent.

A ce titre, une Ligue ou un District, en tant qu'organisateur de compétitions, peut décider de mettre en place un dispositif dit de « Caméra individuelle » (portée par les arbitres centraux), lorsqu'elle/il considère que le match en cause présente des risques en termes de sécurité, et ce dans les seules conditions définies à l'annexe 12 des présents Règlements.



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Matches du 04/10/26 sur lesquels la caméra embarquée sera utilisée :

Catégorie D1 :

Camera 1 → Villelongue Salanque 1 – Cano-Toul F.C 1

Camera 2 → Le Soler F.C 1 - Rivesaltes So 1

Camera 3 → Cabestany Oc 1 – Le Boulou St J Pla 1

Catégorie D2

Camera 4 → S. Perpignan Nord 3 – Racing Perpignan Med 2

Camera 5 → Bompas U.S 1 – Atcm 1

10.23 RI CDA Suite aux consignes fédérales et lorsque le district demande à un arbitre d'être équipé de dispositif particulier demandé par les instances pour sa rencontre du week-end. Il sera averti à minima J-5 (jours ouvrés) de la rencontre par mail. Il est de la responsabilité de l'arbitre central d'organiser la prise en charge et la restitution (sous 48 h après la rencontre) du matériel dans les temps d'ouverture du district. A défaut la CDA se réserve le droit de modifier la désignation et transmettre le dossier au conseil de l'ordre. Une mesure administrative de deux week-ends de non-désignation pourra être appliquée.

COMMISSION PARA FOOTBALL ADAPTE

- Validation de la Commission Para Football Adapté
- BARCIA Christophe (éducateur spécialisé), BARZIC François (éducateur spécialisé), BOUTOUBA Mustapha (éducateur spécialisé), CORBERES Pascal, COUEFFEC Annick, DUBUISSON Olivier et 1 technicien, Mr Philippe LANNEAU (CTR DAP).

SERVICE CIVIQUE

- Le Bureau du Comité Directeur informe qu'un agrément sera demandé pour un service civique.

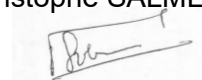
CHARTRE DE BONNE CONDUITE DES BENEVOLES DU DISTRICT

- Validation de la chartre de bonne conduite des bénévoles du district.

Le Président
Eric WATTELLIER



Le Secrétaire Général
Christophe SALMERON



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES CHAMPIONNATS

REUNION DU 15/09/26 – PV N°5

Président : Jean-Claude DELATRE

Secrétaire : Régis SANCHEZ

Présents : Marion BENEZET, Miguel GONZALEZ, FLORES Manuel, Louis NIFOSI, Jean-Claude RICHARD

Excusé : Vincent VANDEVILLE

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente réunion, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

SENIORS

Match de Coupe d'Occitanie N°79480873 du 27/09 SALEILLES / BECE

Suite à la qualification du FC BECE VALLEE DE L'ALGY pour le prochain tour de Coupe de France (dossier en cours à la LFO - réserves), le match de Coupe d'Occitanie N°79480873 du 27/09 SALEILLES / BECE est maintenu à la date prévue ou sera remis selon le résultat.

REFERENT SECURITE

Rappel

Réunion du Comité Directeur du 19/01/26 OFFICIEL 66 N°22 de la saison 2025/2026

A partir de la saison 2026/2027, Il est obligatoire d'avoir un réfèrent sécurité pour le CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL 1. Cette disposition est préconisée pour les autres catégories (D2, D3 et D4).

L'amende (50€) pour absence de réfèrent sécurité sur la FMI sera appliquée lors de la prochaine journée de championnats par la Commission.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Obligation des clubs participant au Championnat D1 séniors masculins

Extrait du Comité Directeur plénier du 31/08/26

Article 3 RG District des P-O

1. Les clubs participant au Championnat D1 sont tenus de disposer, en qualité d'entraîneur principal de l'équipe : **un entraîneur titulaire au minimum du CFI SENIORS**.
2. Les clubs doivent avoir formulé une demande de licence pour l'entraîneur en charge de l'équipe **à compter du jour de la prise de fonction**.
3. Par mesure dérogatoire, les clubs auront une saison pour régulariser leur situation. **L'entraîneur désigné devra s'engager à s'inscrire à la 1ère formation CFI SENIORS**. Dans le cas où il n'obtiendrait pas le diplôme requis à l'issue des formations proposées lors de la saison en cours, **l'éducateur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation la saison suivante**.
4. Par mesure dérogatoire, en cas de démission de l'entraîneur dans les cinq dernières rencontres de championnat, et de difficulté à trouver un nouvel entraîneur titulaire du diplôme requis, le club devra en informer le District qui accordera, selon le cas, une dérogation pour terminer la saison en cours.
5. Par mesure dérogatoire, le club accédant en Championnat D1, peut utiliser les services de l'éducateur ou entraîneur diplômé qui leur a permis d'accéder à cette division tant qu'il aura la responsabilité complète de cette équipe.

Ce dernier devra s'engager à s'inscrire à la 1ère formation CFI SENIORS. Dans le cas où il n'obtiendrait pas le diplôme requis à l'issue des formations proposées lors de la saison en cours, l'éducateur ne pourra plus bénéficier de cette dérogation.

A ce jour :

2 clubs ont des éducateurs non diplômés qui devront s'inscrire à la prochaine formation CFI seniors : 11 et 25 Janvier 2027 de 13h à 19h lieu à déterminer

RAPPEL AMENDES – OFFICIEL 66 N°1 du 10/07/26

Non-respect des obligations des clubs	Montant
Absence de l'éducateur ou entraîneur diplômé sur la FMI (Sénior D1) par Match	50€
Absence de désignation ou Responsable sécurité non visible (Sénior D1) <u>par Match</u>	50€

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

JEUNES

CORRESPONDANCE

FC CERET : du 14/09/26, demandant le report des matches du 20/09/26 au 03/10/26 U13 D3 P/ B ENT. CERET VALLESPER / ENT. FOURQUES TROUILLAS (accord) et U15 P/D ENT. CERET VALLESPER / ILLE NEFIACH (accord). **Matches remis au 03/10/26.**

OC PERPIGNAN : du 15/09/26, demandant le report des matches du 19/09/26 U15 P/B ENT. BPFC VILLENEUVE / OCP (accord) et U17 P/A OCP CLAIRA ST LAURENT 2 (accord). **Matches remis au 03/10/26.**

MATCH A JOUER

- Vu la convocation tardive du FC THUIR pour le match U17 Territoire du 13/09/26 THUIR / ELNE N°79108329, non joué.
- Vu l'accord écrit du ELNE FC pour reporter cette rencontre pour que les jeunes des 2 clubs puissent jouer le match.
- La commission reporte cette rencontre le **04/10/26** ou un autre jour en semaine (sur accord des deux clubs). Rappelle au FC THUIR que les compétitions U19, U17T, U15T sont gérées par le district des P-O. Rappelle également au club les dispositions de l'article 9 des épreuves officielles :

Article 9

Sous peine d'une amende, les clubs qui ne reçoivent pas toujours sur le même terrain et les clubs ayants des équipes réserves disputant des compétitions seniors, ainsi que les clubs disputant les compétitions de Jeunes : U19, U18, U17, U15, U13, U12, doivent informer obligatoirement cinq jours à l'avance (cachet de la poste faisant foi), via leur Boîte Officielle le club adverse et le District. Les notifications destinées au District et à l'adversaire, devront être **adressées ou envoyées par la boîte officielle au plus tard, le MARDI AVANT 23H59 précédant le jour de la rencontre**, lorsque celle-ci est fixée au Samedi ou au Dimanche, ou dans les délais prescrits (5 jours) pour une rencontre éventuellement fixée à un autre jour de la semaine. A défaut il sera fait application de l'amende prévue au premier paragraphe. Le club « visiteur » qui n'aurait pas reçu la notification de son adversaire devra s'en informer auprès du District, aux heures de permanence, et ce, jusqu'au MERCREDI 12 Heures, dernier délai. Le non-respect de ces obligations, dans le cas où la rencontre n'aurait pas lieu, entraînera la perte du match « par forfait » du club ou des clubs fautifs, avec toutes ses conséquences.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

DEMANDES D'ENGAGEMENTS SUPPLEMENTAIRES

FC CERET : courriel du 10/09/26, demande d'engagement d'une équipe U13 D3 III.

FC DES ASPRES : courriel du 13/09/26, demande d'engagement d'une équipe U13 D3 I.

▪ Pour l'instant les poules U13 D3 sont complètes et les calendriers ont été publiés. En cas de retrait d'équipe les 2 clubs sont sur liste d'attente. Si au moins 4 autres clubs demandent à s'engager en U13 D3, une nouvelle poule de 6 minimum sera créée.

- SO RIVESALTES 2 prend la place de l'ATCM en U12 POULE B
- Retrait d'équipe de CLAIRA ST LAURENT 3 en U17 P/B (**amende 100€**)

NOUVELLE AFFILIATION – REPORT MATCH

Compte tenu que l'affiliation de l'UNION FOOTBALL BARCARES vient d'être seulement validée par la Ligue (place en U13 D3 P/D réservée), le match U13 D3 P/D du 19/09/26 UNION BARCARES / FC ILLE NEFIACH 2 est remis au **03/10/26**.

OBLIGATIONS U13 D1 et U13 D2

Encadrement avec éducateur qualifié, titulaire à minima d'un **Certificat Fédéral d'Initiateur (CFI) U10 - U13**.

Soit l'éducateur est déjà diplômé dès l'inscription de l'équipe.

S'il n'est pas diplômé, il aura obligation de s'inscrire aux formations qui seront mises en place afin d'obtenir impérativement ce diplôme avant la fin de la 2^e Phase.

Si à la fin de 2^{ème} phase, l'éducateur n'est pas diplômé, **le club dans lequel il est licencié ne pourra engager aucune EQUIPE en U13 D1 et U13 D2 la saison N+1.**

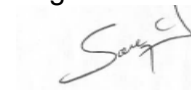
- **Rappel tirages de cadrage Coupes du Roussillon U19, U17, U15 et U13 mardi 22/09 à 16h00, matchs à jouer le 18/10/26.**

- **La Commission félicite les équipes qualifiées pour le 4^{ème} Tour de la Coupe de France. B.E.C.E, FC A.A, FC CLAIRA ST LAURENT, CANET ET S. PERPIGNAN NORD**

Le Président de Séance
J-C DELATRE



Le Secrétaire de Séance
Régis SANCHEZ



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission du Football Féminin

REUNION DU /09/26 – PV N°2

Présents : François BARZIC, Olivier DUBUISSON, Annick COUEFFEC, Pascal CORBERES, Katsiaryna GOZZO, Hassan KOTANI, Nacera HALLOU

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente réunion, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

ENGAGEMENTS FEMININS

Championnat Féminines Séniors à 8 phase 1

1. FC LE BOULOU SJPC
2. FC ST CYPRIEN
3. AS PRADES
4. FC LE SOLER 2 : 1 équipe en Féminines à 11 Territoire HERAULT/ AUDE/PO
5. FC POLLESTRES 2 : 1 équipe en Féminines à 11 Territoire HERAULT/ AUDE/PO
6. RF CANOHES TOULOUGES 2 : 1 équipe en R2 F
7. FC DES ASPRES
8. SALEILLES OC
9. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
10. FC BAHU PEZILLA
11. SALEILLES OC
12. FCF ST FELIU D'AVALL
13. FC ALBERES ARGELES

Rappel Article 8

Peuvent participer au Championnat Séniors Féminines à 8 du District - (Art. 73 des Règlements Généraux de la FFF :

▪ **SENIOR F ▪ U20F ▪ U19F ▪ U18F sans limite + 3 U17F et 3 U16F surclassées** (dossier médical à remplir par un médecin fédéral et autorisation parentale à envoyer à la Commission Régionale Médicale de la Ligue d'Occitanie).

Coupe du Roussillon Féminines Séniors à 8

1. FC LE BOULOU SJPC
2. FC ST CYPRIEN
3. AS PRADES
4. FC LE SOLER 2
5. FC POLLESTRES 2



Le Journal Officiel du District de Football

des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

6. FC DES ASPRES
7. SALEILLES OC
8. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
9. FC BAHU PEZILLA
10. SALEILLES OC
11. FCF ST FELIU D'AVALL

*Article 1 Cette compétition est ouverte aux clubs dont une équipe évolue en catégorie District Féminines Seniors à 8 D1 ou D2. **Pour les équipes réserves (équipe II) engagées dans cette compétition, les clubs ne pourront aligner AUCUNE JOUEUSE ayant participé à la dernière, l'avant dernière, ou aux deux dernières rencontres de la ou de leurs équipes supérieures.***

Challenge LE GOFF

1. FC LE BOULOU SJPC
2. FC ST CYPRIEN
3. AS PRADES
4. FC LE SOLER 2
5. FC POLLESTRES 2
6. FC CANOHES TOULOUGES 2
7. FC DES ASPRES
8. SALEILLES OC
9. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
10. FC BAHU PEZILLA
11. SALEILLES OC
12. FCF ST FELIU D'AVALL

*Article 1 Cette compétition est ouverte aux clubs dont une équipe évolue en catégorie District Féminines Seniors à 8 D1 ou D2. Sont reversées, si engagement, les équipes éliminées de la Coupe du Roussillon Féminines à 8, exceptées les 2 équipes qualifiées pour la finale de la catégorie citée précédemment. **Pour les équipes réserves (équipe II) engagées dans cette compétition, les clubs ne pourront aligner AUCUNE JOUEUSE ayant participé à la dernière, l'avant dernière, ou aux deux dernières rencontres de la ou de leurs équipes supérieures.***

Coupe du Roussillon Féminines Séniors à 11

1. FC POLLESTRES 1
2. FC LE SOLER 1
3. CANET RFC
4. RF CANOHES TOULOUGES

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Championnat Territoire U15 F à 8

1. FC LE BOULOU SJCP
2. LES PHOENIX CATALANS
3. FC POLLESTRES
4. FC CLAIRA ST LAURENT
5. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
6. CABESTANY OC
7. FC CORBIERES MEDITERRANEE 580919
8. AS PRADES

Championnat U15F Territoire peuvent y participer

- **Trois U13F, les U14F et U15F en nombre illimité + trois U16F (sous classement)**

Coupe du Roussillon U15 F à 8

1. FC LE BOULOU SJPC
2. LES PHOENIX CATALANS
3. FC POLLESTRES
4. FC CLAIRA ST LAURENT
5. RC PERPIGNAN MEDITERRANEE
6. CABESTANY OC
7. AS PRADES

- Le RFCT veut s'engager en CR U15F mais participe à un championnat U15 F Foot à **11 géré par la Ligue**, les coupes du Roussillon féminines à 8 **sont réservées UNIQUEMENT aux équipes Foot à 8** engagées en district ou territoire

Championnat Territoire U18 F à 8

1. FC CERET
2. AS PRADES
3. CABESTANY OC

Championnat U18F Territoire peuvent y participer : Trois U15F, les U16F, U17F et U18F en nombre illimité.

Coupe du Roussillon U18 F à 8

1. FC CERET
2. AS PRADES
3. CABESTANY OC

La coordonnatrice,
Annick COUEFFEC



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

COMMISSION DES DELEGUES OFFICIELS

REUNION DU 14/09/26 – PV N°2

Président : M. GRISORIO Vincent,
Secrétaire : M. SANCHEZ Régis,
Membre : M. DRAI Thierry,
Membre excusé : M. KERCHOUCHE Hamed,
Présence de : M. CARRERE Jérôme, membre fondateur de l'association ANDFFF,
Directeur Administratif : M. REFFIER Philippe,
Représentant des arbitres : M. ROMERO Didier

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente réunion, la Commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Délégués présents : Mme GOZZO Katsaiaryna, Mme WATTELLIER Maryse, M. ANCEL Gérard, M. ANDRE CARDOSO Mario, M. BARZIC François, M. CAPDEVIELLE Jean-Louis, M. CERVER Vincent, M. DELATRE Jean-Claude, M. DUBUISSON Olivier, M. EL HIRACH Chafik, M. FARTAH Hamid, M. GARCIA Jean-Luc, M. GONZALEZ Miguel, M. HAINAUT Jean-François, M. KOTANI Hassan, M. OLDMAN Pascal, M. PENVEN Jean-Philippe, M. PLANAS Charles, M. RICHARD Jean-Claude, M. VARIN Baptiste, M. ZAFRA Jacques, M. ZITOUNI Abderahman.

Délégués excusés : M. CHATENET Guillaume, M. COMPAIN Stéphan, M. RODRIGUES Leonel.

Délégués absents : M. EL KHAIN Mohamed, M. SICARD Pierre Luc.

Accueil de l'ensemble des délégués par M. GRISORIO Vincent, Président de la Commission. Il donne la parole à M. CARRERE Jérôme, qui explique les statuts du Délégué, présente l'Association ANDFFF, son adhésion, son rôle, ses possibilités, ses avantages.

Présentation par M. GRISORIO d'un film support des obligations du Délégué : Sa tenue vestimentaire, son arrivée au stade, les vérifications internes (photos des vestiaires propres avant et après le départ des équipes) et externes (traçage des zones techniques, bancs en conformité, poteaux de coin, portails et portes donnant accès à l'aire de jeu. Briefing avec le corps arbitral à la mi-temps et à la fin du match, rédaction des sanctions et compte-rendu du match (R.A.S interdit) sur le portail des officiels. Connaissance des règlements selon la Compétition couverte par le Délégué. Explication de la création du compte MY.FFF, accompagnement.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Intervention de M. ROMERO Didier sur les nouvelles règles du jeu et les notifications des fautes sanctionnées dans le carré dédié à cet effet.

Questions diverses.

Remise de la licence, d'une feuille de match papier + un exemple de support papier pour le match, brassard de Délégué, carton d'arbitrage par M. Le Directeur Administratif, Philippe REFFIER.

4 Délégués stagiaires seront accompagnés le week-end prochain, à raison de deux matches pour chacun d'entre eux, par M. GRISORIO, M. DRAI, M. KERCHOUCHE et M. SANCHEZ.

Prochaine réunion, mi-janvier 2027 avec l'ensemble des Délégués Départementaux.

Le Président
M GRISORIO Vincent

Le Secrétaire
M SANCHEZ Régis

